

Sensibiliser les acteurs publics et professionnels sur la qualité de l'air

Porteur(s) de l'action : ATMO Réunion

Partenaire(s) associé(s) : ARS ; DEAL ; Région ; DAAF ; communes ; chambre de commerce et de l'industrie ; chambre d'agriculture ; CMA ; ADEME

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : tout public, différentes cibles

Lien(s) avec le PNSE 3 : Diffusion de l'information visant à favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les projets d'aménagement et d'urbanisme (action 99)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Programme régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQLA) (actions 29 et 32)

Objectif et finalité

Objectif stratégique : prévenir les pathologies liées à l'air.

Objectifs transversaux :

- Protéger la santé des nouvelles générations,
- Agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation des pesticides,
- Promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.

Objectif opérationnel : Informer et sensibiliser sur la qualité de l'air extérieur.

Contexte, État des lieux, Enjeux

Les publications de l'OMS et de Santé publique France sur le nombre de morts prématurées ainsi que les coûts de santé liés à l'exposition de la population à la pollution de l'air montrent que l'enjeu sanitaire est réel. La mortalité attribuable à la pollution atmosphérique la situerait comme 3ème cause en France, légèrement moins importante que les décès attribuables à la consommation d'alcool.

À La Réunion, le taux de prévalence de l'asthme chez l'enfant est deux fois supérieur à celui de la métropole. Toutefois, les parties prenantes

(collectivités, industriels, agriculteurs, artisans, etc.) pouvant agir sur la réduction des émissions sont peu informés des enjeux de la qualité de l'air.

Il y a donc un intérêt évident à promouvoir la prise en compte de la qualité de l'air dans toutes les réflexions territoriales pour préserver la santé. La garantie d'une bonne qualité de l'air est l'affaire de tous et de tous les secteurs d'activité. Des actions spécifiques et bien ciblées peuvent être mises en œuvre par chaque acteur du territoire.

Description de l'action

Des actions de communication ciblées seront réalisées comme la réalisation de plaquettes à destination des différents acteurs concernés :

- Volcan : action pour une meilleure sensibilisation des personnes asthmatiques qui se rendent au volcan en période d'éruption
- Secteur BTP : promouvoir les bonnes pratiques en matière de limitation des émissions de poussières sur les chantiers _ cible : organisations professionnelles (FRBTP, médecine du travail, CGSS),
- Secteur agricole : promouvoir les bonnes pratiques agricoles sur la qualité de l'air (pesticides, particules, ammoniac, etc.) afin d'orienter les choix en matière de modification de pratiques _cibles : les agriculteurs et/ou jardiniers
- Secteur automobile : promouvoir l'entretien des véhicules pour la qualité de l'air _ cible : Auto-écoles, contrôles techniques, monteurs de pneus, sécurité

routière, police, gestionnaires des panneaux à message variable des RN

- Gestion des déchets : rappeler l'interdiction du brûlage des déchets verts : EPCI (calendrier des collectes)
- Collectivités : organiser des journées d'information sur la qualité de l'air à l'attention des collectivités (type JNQA), amplifier les actions de sensibilisation des élus et collectivités territoriales et animer un réseau de partenaires pour une meilleure mobilisation,
- Qualité de l'air intérieur : PMI, pneumologues et allergologues, grand public etc.

L'action vise à expliquer, sensibiliser, former et contextualiser les enjeux de la qualité de l'air avec les acteurs pour aller au-delà des données sur la pollution de l'air et permettre un changement de comportement. L'objectif sera d'apporter une communication interactive accessible à différents publics, innovante et positive.

Calendrier et étapes de mise en œuvre

Durée de l'action : tout au long du PRSE

Étapes de mise en œuvre proposées :

Action	Descriptif de l'action
1	Quel que soit le secteur visé, réunir un groupe projet avec les acteurs clés du secteur,
2	Une première revue des documents de communication existants est indispensable (cf. guide ADEME sur le secteur BTP et le brûlage de déchets verts),
3	Une étape de rédaction, ajustements des documents au contexte réunionnais est nécessaire,
4	Le partage des documents avec un groupe de travail réunissant les cibles visées devra être réalisé,
5	Des journées de sensibilisation pourront être réalisées
6	Évaluation des actions de communication.

Moyens

Budget prévisionnel : 30 000 € estimé

Financement : DEAL, ARS, Conseil Régional, EPCI

Moyens humains	Moyens techniques
Agent communication	Réalisation de plaquettes et/ou flyers

Indicateurs

Objectif visé :

- Sensibilisation des acteurs sur l'impact de leurs activités et pratiques sur la qualité de l'air.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de plaquettes distribuées, ✓ Nombre d'acteurs mobilisés, ✓ Nombre de collectivités sensibilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ % de population concernée par les zones à risque dont le niveau d'exposition a été simulé, ✓ Nombre de porter à connaissance de l'État ayant transmis ces éléments dans le cadre de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme.